

3301
Déposé au Greffe
le 06 AVR. 2007
sous le N° 2703301
RCS N° 95 B h 83

A.B.C. PLIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 125 000 euros
Siège social : 198 Rue de la Mainguais - 44300 NANTES
400 470 415 RCS NANTES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JANVIER 2007**

Le 3 janvier 2007,

A 18 heures,

Les associés de la Société A.B.C. PLIAGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au sein des locaux de la SJVL sis 5 Rue Albert Londres - 44300 NANTES, sur convocation faite conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard LEMAITRE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Patrice BERTHE
et
Monsieur Joseph HUET,

associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Stéphane LUCAS est désigné comme secrétaire.

La société FIDEA FPL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2500 sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président ,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président ,
- Agrément de cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président suite à la démission du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président .

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer les cessions suivantes :

- 1°) la cession par Monsieur Joseph HUET au profit de la Société BLR FINANCEMENT des 825 actions lui appartenant dans la Société;
- 2°) la cession par Monsieur Didier WIRTZ au profit de la Société BLR FINANCEMENT des 125 actions lui appartenant dans la Société;
- 3°) la cession par Monsieur Bernard LEMAITRE au profit de la Société BLR FINANCEMENT de 1124 actions sur les 1125 lui appartenant dans la Société;

4°) la cession par Mademoiselle Audrey LEMAITRE au profit de la Société BLR FINANCEMENT des 142 actions lui appartenant dans la Société;

5°) la cession par Madame Carole CHERRUAUD au profit de la Société BLR FINANCEMENT des 142 actions lui appartenant dans la Société.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités de transcription de ces cessions dans les registres de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et suite à la démission de Monsieur Bernard LEMAITRE de ses fonctions de Président, décide de nommer en qualité de Président à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 :

La Société BLR FINANCEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 80 000 euros

Dont le siège social est situé 198 Rue de la Mainguais – 44300 NANTES

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 492 867 718

Représentée par Monsieur Patrice BERTHE en qualité de Gérant

Monsieur Patrice BERTHE en qualité de représentant de la Société BLR FINANCEMENT, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à la Société d'Avocats SJVL, 5 Rue Albert Londres – BP 90310 - 44303 NANTES Cedex pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs
Patrice BERTHE



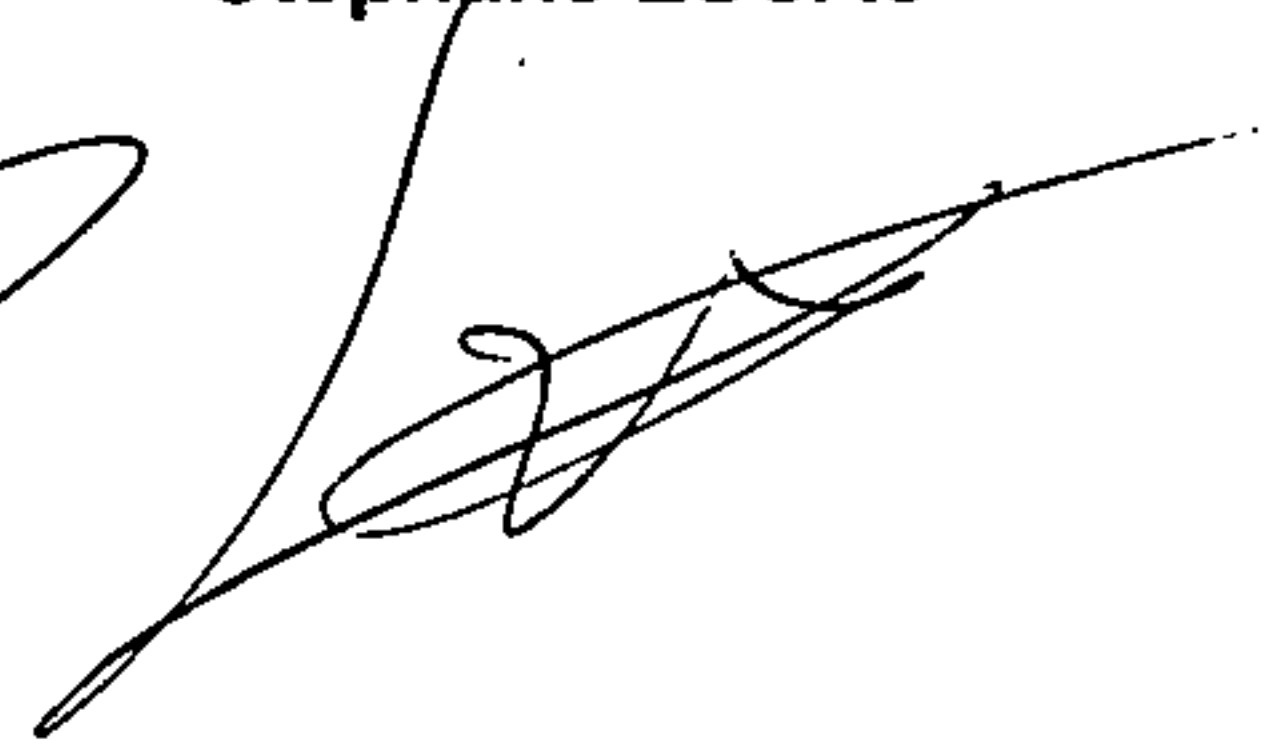
Joseph HUET



Le Président
Bernard LEMAITRE



Le secrétaire
Stéphane LUCAS



JH